

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche -

UNIVERSITÉ LYON 2

MASTER
SCIENCES DES SOCIÉTÉS ET DE LEUR ENVIRONNEMENT MENTION URBANISME ET
AMÉNAGEMENT
GRADE DE MASTER

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Vu le décret n°2002-604 du 25 avril 2002 modifiant le décret n°99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master

Vu l'arrêté ministériel du 4 janvier 2005 relatif aux habilitations de l'Université Lyon 2 à délivrer les diplômes nationaux

Vu les pièces justificatives produites par M. CARLOS AUGUSTO MORENO LUNA, né le 22 mai 1979 à BOGOTA (COLOMBIE), en vue de son inscription au master Sciences des sociétés et de leur environnement

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le diplôme de **MASTER SCIENCES DES SOCIÉTÉS ET DE LEUR ENVIRONNEMENT**, à finalité PROFESSIONNELLE, Mention URBANISME ET AMÉNAGEMENT, spécialité POLITIQUES URBAINES : GOUVERNANCE, MÉDIATIONS, GESTION DE LA VILLE, dans le domaine SCIENCES DES SOCIÉTÉS ET DE LEUR ENVIRONNEMENT

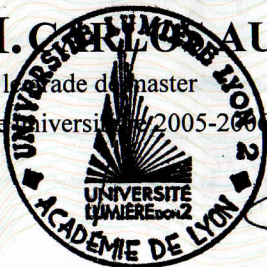
mention bien

est décerné à **M. CARLOS AUGUSTO MORENO LUNA**

à qui est conféré le grade de master

Le titulaire du titre de l'année universitaire 2005-2006.

Le Président



Claude JOURNES

Fait à LYON, le 25 juillet 2007

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

R. Debbasch

Roland DEBBASCH



N° LYONII 6602130
/2007200508567